

Code d'article 226.13**Description** POTS TRAITEUR PAPIER PLISSÉ**Catalogue** HOS 143**Mise à jour** 05/02/2026 05:16:03**Spécifications du produit**

Unité de mesure MILLE

Dimensions Ø4,4/3,1x2,8 CM

Matériel PARCH.INGRAISSABLE

Couleur NATUREL

Grammage 80 G/M2

Capacité du conteneur 30 ML (1 oz)

Poids net d'une unité (g) 0,73

Code Décision 97/129/CE PAP 22

Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 48236990

ITF14 18420499226139

EAN13 8420499226132

**Colisage****Paquet**

Unités / paquet 250

Dimensions paquet (cm) 9,00 x 35,00 x 4,50

Poids brut colis (kg) 0,19

Volume paquet (m³) 0,0014175

Code Décision 97/129/CE LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 5.000

Paquets /carton 20

Dimensions carton (cm) 35,50 x 36,50 x 23,50

Poids brut carton (kg) 3,80

Volume carton (m³) 0,0304501

Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 6

Cartons / palette 30

Conditionnement (U base x couches) 6 x 5

Poids (kg) 138,00

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable



Biodégradable



-40°C/+90°C



Résist. graisses

**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Produit exempt de substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). Ils ne sont pas utilisés dans le processus de fabrication du produit.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

280.39 POTS À INSERER
280.40 POTS À INSERER 2 COMPART.
280.41 POTS À INSERER 3 COMPART.

Image du paquet

